

Corps PRAG ou PCEA - n° RenoiRH : A2ALF00274

Catégorie : A+ ou A

**Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, École nationale vétérinaire d'Alfort,
en**

charge des enseignements de biologie-écologie-santé de la première année commune aux ENV

Poste vacant, prise de fonctions 09-2023

Présentation de l'environnement professionnel	<p>Les quatre établissements publics d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces Grandes Écoles ont ouvert en 2021 une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV. Dans chaque ENV, un binôme d'enseignants en Biologie-Écologie-Santé (SVT) et en Physique-Chimie a été recruté.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la biologie, de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées. Les méthodes pédagogiques se veulent novatrices, faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe.</p> <p>A partir de la rentrée 2023, les effectifs d'étudiants admis par cette voie augmentent, ce qui rend nécessaire le recrutement d'un binôme supplémentaire dans chaque ENV. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
Objectifs du poste	<p>L'enseignant intégrera le département Sciences Biologiques et Pharmaceutiques. Il contribuera à l'enseignement de biochimie, de biologie cellulaire et de biologie des organismes prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche.</p> <p>Le poste est basé à Maisons-Alfort (94) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; • l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ; • il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; • il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. En lien avec les enseignants déjà en place, il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement et ses outils d'évaluation dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à l'EnvA. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de</p>

	recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.
Champ relationnel	Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).
Compétences liées au poste	La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de sciences de la vie, de la terre et de l'univers avec une forte affinité pour les sciences biologiques (secteurs A et B). Elle devra également faire la preuve, par des réalisations existantes, d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées. Des expériences concrètes de plateforme e-Learning (Moodle notamment) sont les bienvenues.
Pré-requis détachement	Conformément à la note de service annuelle (la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire pour bénéficier d'un détachement.
Rémunération	Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.
Régime de temps de travail	Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.
Contact métier Contact administratif	<ul style="list-style-type: none"> - Pr Marc Gogny, chargé de mission : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr - Pr Henry Chateau, directeur des Formations, EnvA : henry.chateau(at)vet-alfort.fr